



Déclaration parlementaire mondiale

En soutien à la négociation d'un traité sur l'interdiction des armes entièrement autonomes

Nous, parlementaires du monde entier, adhérons et soutenons la négociation d'un traité sur l'interdiction des armes entièrement autonomes.

Nous sommes profondément préoccupés que des systèmes d'armes puissent opérer sans contrôle humain, avec les conséquences dévastatrices que cela aurait.

Nous croyons fermement que la responsabilité ultime en matière de questions de vie ou de mort devrait toujours reposer sur un être humain.

Nous sommes encouragés par le nombre croissant d'États, d'organisations régionales et internationales, d'individus engagés dans le secteur de l'intelligence artificielle, et d'organisations de la société civile, qui appellent à la négociation d'un traité sur l'interdiction des armes entièrement autonomes.

Nous félicitons le Secrétaire général des Nations Unies, ainsi que la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, pour leurs appels répétés en faveur de l'interdiction des systèmes d'armes létales autonomes.

Nous exhortons tous les États membres de l'ONU à participer sérieusement aux discussions de fond en cours, en vue de lancer la négociation d'un traité sur l'interdiction des armes entièrement autonomes d'ici la fin de 2021 et d'adopter le traité d'ici la fin de 2022.

En tant que parlementaires, nous soutenons non seulement la négociation d'un traité sur l'interdiction des armes entièrement autonomes mais nous sommes également conscients et assumons pleinement notre rôle et responsabilité dans la concrétisation de ce traité.

En tant que défenseurs, nous continuerons à sensibiliser et mobiliser nos collègues au sein du Parlement ainsi que les membres de l'Exécutif afin de promouvoir la négociation de ce traité dans nos pays respectifs.

Nous sommes conscients de la nécessité d'intégrer des considérations sociales et de genre dans la négociation de ce traité et le développement ultérieur de législations nationales de mise en œuvre, étant donné le potentiel dévastateur de l'utilisation d'armes entièrement autonomes à accentuer les inégalités existantes pour les femmes, les personnes de couleur et autres groupes marginalisés.

En tant que législateurs, nous nous engageons, une fois que le traité sera négocié, à rédiger, adopter et faire appliquer des législations afin de lui donner plein effet.

En tant qu'élus et par l'exercice de nos prérogatives parlementaires de contrôle, nous saisirons toute opportunité de soutenir les processus initiés par nos gouvernements respectifs afin de faire avancer la négociation de ce traité.

En tant que dépositaires de la confiance du peuple, nous invitons toutes les parties concernées, à travers le monde, à se joindre immédiatement à nous et à appeler à la négociation de ce traité, afin de faire notre monde un endroit fondamentalement plus sûr.

Membre du



Qui peut adhérer :

Tout membre d'un parlement national, provincial ou fédéré, ainsi que des parlements régionaux, peut adhérer à la Déclaration parlementaire mondiale.

Comment adhérer :

Afin d'adhérer à cette déclaration, veuillez envoyer un e-mail à banfaws@pgaction.org depuis votre compte de messagerie parlementaire officiel.